

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mercredi 29 mars 2023, à 18 heures 30,
à la salle du personnel de l'école**

Présences : M^{mes} Stéphanie Beaupré, représentante du Service de garde
Isabelle Biron, directrice
Mylène Bouchard, parent
Prescilia Dupont-Langevin, parent
Carolynne Jolin, représentante du soutien
Mélanie Larouche, enseignante
Annick Moreau, parent
Nathalie Neault, enseignante

M. Richard Blondeau, parent

Absences : M^{me} Bianca Bousquet, parent

MM. Marc Fortin, enseignant
Dave Lafond, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

4.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

4.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

4.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE22-23-25 IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que modifié :

- 4.1 Accueil et mot de bienvenue
- 4.2 Vérification du quorum
- 4.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2023
- 4.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2023
- 4.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 4.7 Cadre de fonctionnement du Service de garde 2023-2024

Suivi de dossiers

- 4.8 Organisation scolaire 2023-2024
- 4.9 Les deux enjeux du projet éducatif
- 4.10 Formation obligatoire pour les membres du CE

Informations

- 4.11 De la présidence
- 4.12 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 4.13 Du Service de garde
- 4.14 De la direction
- 4.15 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 4.16 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

4.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2023

CE22-23-26 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2023 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolynne Jolin que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2023

Aucun suivi.

4.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

4.7 CADRE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2023-2024

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, précise qu'aucun changement n'a été apporté au Cadre de fonctionnement du Service de garde pour 2023-2024.

CE22-23-27 CONSIDÉRANT que l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Cadre de fonctionnement du Service de garde et présentées au Conseil d'établissement (aucune modification pour 2023-2024);

CONSIDÉRANT l'encadrement du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries à l'égard du fonctionnement des services de garde, encadrement explicité dans le Cadre d'organisation des services de garde;

CONSIDÉRANT le fait que le Service de garde est l'un des services offerts par l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolynne Jolin que le Cadre de fonctionnement du Service de garde de l'école des Cimes pour 2023-2024 soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

SUIVI DE DOSSIERS

4.8 ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024

La directrice mentionne qu'une première analyse de la clientèle scolaire pour 2023-2024 indique qu'un 18^e groupe sera ouvert à l'école des Cimes.

4.9 LES DEUX ENJEUX DU PROJET ÉDUCATIF

À l'aide d'un diaporama PowerPoint, madame Isabelle Biron entretient les membres sur la persévérance scolaire et la réussite des clientèles vulnérables dans le portrait de la réussite. Les deux enjeux retenus pour le projet éducatif sont le bien-être de l'élève et la réussite du français, principalement pour les garçons ayant un plan d'intervention.

4.10 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CE

Cette formation obligatoire a été élaborée par le MEQ et son contenu est réparti en fonction des principaux sujets traités au sein d'un conseil d'établissement. Elle vise à soutenir les intervenants dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs, tels que prévus dans la *Loi sur l'instruction publique*, afin qu'ils puissent prendre les meilleures décisions, et ce, dans l'intérêt de tous les élèves. Un document détaillé sera transmis sous peu par courriel et tous les membres sont invités à le consulter.

INFORMATIONS

4.11 DE LA PRÉSIDENTENCE

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à soumettre.

4.12 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, résume les points traités lors des rencontres tenues les 15 février et 15 mars 2023. La prochaine séance se tiendra le 12 avril 2023.

4.13 DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, entretient les membres sur le programme d'activités qui sera offert aux élèves à l'automne et précise que le tout sera arrimé aux objectifs du projet éducatif de l'école.

4.14 DE LA DIRECTION

Madame Isabelle Biron mentionne avoir vraiment apprécié la Classique hivernale et remercie encore une fois M. Olivier pour l'organisation de cette activité. De plus, la semaine littéraire a remporté un franc succès auprès des élèves et cette thématique sera assurément reconduite l'an prochain. En terminant, elle mentionne que la semaine québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés se tiendra du 2 au 8 avril prochain et qu'avril sera le mois de l'autisme.

4.15 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Annick Moreau invite les membres à regarder l'intéressante émission *L'avenir nous appartient : spécial éducation* diffusée à Télé-Québec.

À la suite du questionnement de madame Prescilia Dupont-Langevin, la directrice précise que le libellé de la vision n'est pas encore officiellement terminé.

4.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 20 h 20.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin